

ÉPOUX OU PÈRE

L'officier de l'état civil
Sceau

ÉPOUSE OU MÈRE

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de naissance n° 951-891
le 10 novembre 2012

à 14 heures

est né(e) ⁽²⁾

Antoinin, Daniel, Lionel
BALLESTER

(1^{ère} partie) Suivant déclaration conjointe

2^{ème} partie du choix du nom en date du : 12/11/2012

du sexe masculin, d TOURNAN-EN-BRIE (77220)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

par ses père et mère le
12 juillet 2012 à BRIE-CHÂTEAU ROBERT
(77)

Délivré conforme aux registres le

19 NOV 2012

L'officier de l'état civil

Le Fonctionnaire Municipal

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Par Délégation du

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Le présent extrait